

# Procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 6 janvier 2022

**Présents :** Jean-Charles CISTACQ, Stéphane DUBERGER, Céline DUCOS, Guillaume GOUZE, Séverine HEREA, Rémy LOUIS, Valérie VISCHI SERRAZ, Marion PELISSIE, Sandrine GOLLEAU, Mathilde LACROUTS, Jean-Luc LOIGNON, Carole COUPPAT, Candice BOULANGER, Nadine MESSIAS, Isabelle BOREL, Clotilde RICHETIN.

**Excusées :** Sandrine BATIFOULIER DUBOIS, Marion SALVAUDON

**Assiste :** Alex GERBAUD

**Début à 12h30.**

Contexte : Cette Assemblée Générale a eu lieu en visioconférence.

## **1. Approbation du PV de la dernière Assemblée Générale**

Le PV de la dernière Assemblée Générale, à savoir celle du 16 décembre 2020, ayant été envoyé à tous les adhérents à jour de leur cotisation, en même temps que les documents préparatoires à cette Assemblée Générale, le PV est directement soumis au vote.

<b>Décision de l'Assemblée Générale</b>			
Vote POUR	Vote CONTRE	ABSTENTION	Total des votes
14	0	0	14

Le PV de l'Assemblée Générale du 16 décembre 2020 a été adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

## **2. Rapport moral du Président 2020/2021**

Le rapport moral est présenté et soumis pour approbation de l'Assemblée.

### **- Adhésions :**

Au 30 juin 2021, l'UNIPAAR a enregistré 131 adhésions, à savoir :

- 62 salariés « cadre », 66 salariés « non-cadre », 3 indépendants ou sans activité ;

- 60 Femmes, 71 Hommes ;

- 77 salariés de club professionnels, 14 salariés de clubs amateurs, 40 salariés d'institutions nationales et régionales (FFR, LNR, syndicats et Ligues régionales).

Au 30 juin 2020, l'UNIPAAR avait enregistré 109 adhésions. L'augmentation du nombre d'adhésions s'explique notamment par la création d'une « cellule médicale » (médecins et kinésithérapeutes).

A ce titre, un représentant médecin, Eliott Rubio du Stade Français Paris, et un représentant Kinésithérapeute, Rémy Louis de la Fédération Française de Rugby, ont été nommés. Jusqu'à sa création ces salariés n'étaient pas représentés.

## - **Rencontres :**

L'objectif de cette tournée était de continuer à faire connaître l'UNIPAAR, rencontrer nos adhérents, expliquer notre activité au quotidien et développer notre nombre d'adhérents.

Ont été rencontrés :

- Les ligues régionales en visio,
- Des clubs professionnels,
- La LNR
- Les clubs de Nationale en visio.

Pour la saison 2021/2022, une tournée a commencé fin novembre 2021 et va se poursuivre en début d'année 2022

## - **Accompagnement des salariés**

L'UNIPAAR a été sollicité tout au long de la saison par des salariés, essentiellement sur des problématiques de droit du travail.

## - **Réunions**

Le 23 juillet 2020, l'UNIPAAR a organisé son Assemblée Générale extraordinaire en ligne. Le Comité directeur comportait 3 postes vacants. A la suite du vote des adhérents présents ou représentés, Monsieur Jean-Charles Cistacq, Madame Sandrine Batifoulier-Dubois et Monsieur Yves-Marie Fève ont été élus.

Le 24 juillet 2020, le Comité directeur s'est réuni afin d'élire un nouveau Bureau. Il se compose de :

- Président : Jean-Charles Cistacq ;
- Vice-Présidente : Valérie Vischi-Serraz ;
- Secrétaire Général : Guillaume Gouze ;
- Secrétaire Général adjoint : Thomas Bianchin ;
- Trésorier : Stéphane Duberger.

Ce dernier a été élu à l'unanimité.

Le 16 décembre 2020, à l'occasion de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle, ont été votés les rapports moral et financier de la saison 2019/2020.

Sur 109 adhérents, 45 ont participé à l'Assemblée et au vote.

## - **Communications et études**

Une newsletter « Côté Bureaux » est envoyée à tous nos adhérents tous les deux mois.

Cette saison, 3 études ont été lancées sur :

- Le recensement des salariés dans le rugby français : l'objectif est de déterminer le nombre de salariés dans toutes les structures rugby en France (FFR, LNR, clubs professionnels et amateurs, associations support, ligues régionales et organismes territoriaux, syndicats) ;
- Sur les cellules médicales rugby : faire un état des lieux de la situation de cette catégorie de salariés afin de faire remonter les problématiques aux instances nationales (FFR et LNR) ;
- L'emploi dans le rugby : conditions salariales, évolution professionnelle, formation, covid, etc...

## - **Mise en place du Comité Social et Economique (CSE)**

L'UNIPAAR a continué à participer aux réunions de négociation du protocole préélectoral des élections des représentants du personnel.

- Mise en place des CSE 2020/2021

Pour rappel, un document commun a été proposé à l'UCPR, PROVALE et TECH XV fin mai 2019 pour accompagner les clubs dans la mise en place du CSE. Le document n'a pas pu aboutir, compte tenu d'une divergence d'opinion sur les informations relatives aux collèges électoraux.

- Institution nationale : pas d'élections en cours d'exercice

- Ligue régionale : l'UNIPAAR et TECH XV étaient les seuls syndicats présents. Compte tenu de l'affiliation à la CFDT des deux regroupements, une liste commune a été déposée et élue.
- Clubs professionnels : protocole d'accord préélectoral conclu dans 4 clubs avec des listes communes  
CFDT (TechXV / UNIPAAR)

L'UNIPAAR devra continuer à s'investir en 2021/2022 dans la mesure où des clubs (professionnels et amateurs) et ligues régionales n'ont, au 30 juin 2021, et à la connaissance de l'UNIPAAR pas mis en place de CSE, malgré l'atteinte du nombre d'ETP pour le mettre en place (7 pour la branche Sport) et l'obligation de le mettre en place au plus tard au 31 décembre 2019.

- Bilan des listes UNIPAAR TECH XV

UNIPAAR et TECH XV ont construit un réseau des élus CSE. A ce jour, ce réseau se compose de plus de 70 salariés du rugby dont la plus grande majorité travaille sur des fonctions supports. Dans 2 clubs (un professionnel et un amateur), les élus sont également des membres du staff sportif. Dans les ligues régionales, la stratégie commune est de présenter des candidats des fonctions supports et des candidats des métiers « sportifs ».

- Conseil aux CSE

Le rôle de l'UNIPAAR est d'accompagner les élus CSE. Nous avons notamment pu donner des avis sur des projets de règlement intérieur de CSE, projets d'accords (hors crise sanitaire), accord sur le télétravail, le temps partiel, etc.

UNIPAAR et TECH XV adressent fréquemment des informations importantes aux élus CSE, relatives au rôle du CSE, aux négociations, etc.

Par ailleurs, TechXV et UNIPAAR ont régulièrement organisé des visioconférences afin de conseiller et soutenir nos élus pendant la crise sanitaire.

Décision de l'Assemblée Générale			
Vote POUR	Vote CONTRE	ABSTENTION	Total des votes
16	0	0	16

Le rapport moral a été approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

### 3. Rapport financier 2020/2021

Le rapport financier est présenté et soumis pour approbation de l'Assemblée.

Sur la saison 2020/2021, il ressort les éléments suivants :

- Recettes : 65 459,40 € (subventions, adhésions...)
- Dépenses : 50 434,96 € € (salaire, honoraires d'avocat, déplacements ...)
- Résultat positif au 30 juin 2021 : 15 025 €
- Proposition d'affectation du solde de trésorerie de 47 751,53 € : report à nouveau

Décision de l'Assemblée Générale			
Vote POUR	Vote CONTRE	ABSTENTION	Total des votes
16	0	0	16

Le rapport financier a été approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

#### **4. Budget prévisionnel 2021/2022**

• Les recettes estimées sont de 68.300 €, réparties comme suit : Subvention LNR 30.000 € ; CFO CFDT 19.000 € ; Adhésions 12.800 € ; Nouveaux partenaires 5.000 € ; Formations 1500 €.

Nous vous précisons que des discussions ont été engagées pour trouver un partenariat avec la FFR ainsi qu'avec un partenaire privé.

• Les dépenses s'élèveraient à 68.300 €, concernant notamment : Salaire du permanent de l'UNIPAAR 30 000 € ; Charges sociales 5 500 € ; Honoraires des avocats 12 000 € ; Déplacements (transport, restauration, hôtel) 12 400 € ; Abonnements (internet, téléphone, outil de visioconférence...) 1 500 € ; Maintenance site internet 300 € ; Refonte charte graphique 1 250 € ; Locaux CFDT 2 100 € ; Assurances (RC, RD, ordinateur) 1 000 € ; Fournitures administratives et impressions 1 500 € ; Frais bancaire 550 € ; Impôts et taxes 200 €.

<b>Décision de l'Assemblée Générale</b>			
Vote POUR	Vote CONTRE	ABSTENTION	Total des votes
16	0	0	16

Le budget prévisionnel pour la saison 2021/2022 a été approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

#### **5. Stratégie et orientations pour la saison 2021/2022**

##### **L'UNIPAAR doit être :**

- Acteur du dialogue social dans le rugby ;
- Force de proposition ;
- Porteur d'une volonté de rassembler.

La politique et les actions de l'UNIPAAR doivent s'axer en priorité sur :

- Le dialogue social au niveau local et national ;
- Le réseau des adhérents ;
- La connaissance de la situation de l'emploi dans le rugby ;
- La représentativité au niveau des instances LNR/FFR (siéger à l'assemblée Générale, voire au Comité Directeur) ;
- Créer des rendez-vous annuels, pour que nos adhérents puissent échanger entre eux ;
- Proposer des Formations à nos adhérents ;
- Trouver un ou deux partenaires privés ;
- Demander à la LNR une participation plus importante, et à la FFR une subvention, pour notre développement.

##### **Les 4 thématiques prioritaires de l'UNIPAAR sont :**

- La structuration de l'UNIPAAR et ses services aux adhérents ;
- L'accompagnement des élus CSE ;
- L'information des salariés sur leurs droits et obligations ;
- La collaboration avec les autres acteurs du rugby.

##### **Communication :**

- Revoir notre charte graphique, pour la rendre plus moderne et compréhensible ;
- Revoir nos newsletters : envoyer tous les mois et non tous les 2 mois, et alléger le contenu ;



- Revoir notre site Internet ;
- Développer nos réseaux sociaux.

<b>Décision de l'Assemblée Générale</b>			
Vote POUR	Vote CONTRE	ABSTENTION	Total des votes
16	0	0	16

La stratégie et les orientations pour la saison 2021/2022 ont été approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

## **6. Questions diverses**

Intervention au sujet des calendriers serrés des compétitions, et de ses impacts sur les salariés administratifs et assimilés. A l'image d'une action réalisée par TECH XV auprès des staffs sportif, une proposition d'étude pourrait être menée en collaboration avec l'ANACT – Agence Nationale pour l'Amélioration des Condition de Travail ou un de ses organes régionaux – afin d'évaluer l'impact du calendrier sur la vie personnelle des salariés du rugby professionnel (clubs de TOP 14 et Ligue Nationale de Rugby principalement), l'articulation vie professionnelle / vie personnelle, etc...

**Fin à 13h50.**

**A Limoges,**

**Le 6 janvier 2022**